

Le prêt croissance

Un prêt pour qui ?

En plus du prêt d'honneur création/reprise, la plateforme Initiative Colmar Centre-Alsace propose un nouveau prêt : le prêt d'honneur croissance.

Ce prêt est accordé au chef d'entreprise, qu'il ait reçu ou non un prêt d'honneur à la création, et lui permet de « passer un cap » dans la croissance de sa TPE, cap qui l'oblige à mobiliser un apport financier extérieur.

Quel projet ?



- Création d'une nouvelle activité ou service
- Augmentation de la capacité commerciale
- Ouverture à de nouveaux marchés
- Rachat d'une entité
- ...

Le prêt croissance



Les entreprises de plus d'un an et moins de 6 ans



Couplé à un prêt bancaire



Pas de nouvel apport personnel exigé



Un montant de 3 000 à 15 000 euros, à taux 0%



Avis de situation comptable de moins de 6 mois exigé



Résultat positif en N-1

Pour nous contacter:

Initiative Colmar Centre-Alsace

1 Place de la Gare – CS 40007

68001 COLMAR Cedex

Tél. : 03 89 20 21 12/16

E-mail : f.arena@colmar.cci.fr